



**europ
assistance**
*you live we care**



UNE ASSURANCE JOURNÉE
COMPLÈTE
POUR LE PRIX
D'UN CHOCOLAT
SUR LES PISTES



SECOURS & RAPATRIEMENT
REMBOURSEMENT DES FORAITS & COURS DE SKI
REMBOURSEMENT DES FRAIS MÉDICAUX
BRIS DE SKI...

Distribué par :
gritchen
AFFINITY

WWW.SNOWRISK.COM

LORS DE VOTRE ACHAT EN CAISSE, DEMANDER VOTRE CARTE D'ASSURÉ ET LES CGA

GARANTIES D'ASSURANCE	Montants TTC*/Personne
FRAIS DE RECHERCHE ET DE SECOURS	
- En France métropolitaine	Frais réels
- Pays limitrophes	15 000 €
Pas de franchise	
FRAIS DE PREMIER TRANSPORT	300 €
Pas de franchise	
FRAIS DE TRANSPORTS SECONDAIRES	300 €
Franchise	20 €
INTERRUPTION D'ACTIVITE DE SPORTS OU DE LOISIRS	
Uniquement pour les forfaits de 2 jours ou plus - Remboursement des prestations non utilisées (forfait de remontées mécaniques et cours de ski)	Au prorata temporis avec un maximum de 350 € <i>(Toute journée utilisée partiellement ne sera pas remboursée)</i>
Franchise	30 €
DOMMAGES ACCIDENTELS AU MATERIEL DE SKI	
Bris de skis personnels ou loués : remboursement des frais de location	250 €
REMBOURSEMENT COMPLEMENTAIRE DES FRAIS MEDICAUX D'URGENCE	
Suite à un accident lors d'une activité de sports ou de loisirs en France Métropolitaine	1 500 € pour les nationaux ou résidents permanents en France (plus de 3 mois consécutifs) 3 000 € pour les non-résidents
Franchise des frais médicaux	40 €
DEFENSE JURIDIQUE ET RECOURS	7 650 € TTC par évènement
(uniquement pour les forfaits de deux jours ou plus)	

PRESTATIONS D'ASSISTANCE	Montants TTC*/Personne
ASSISTANCE AUX PERSONNES	
- Transport/Rapatriement	Frais réels
- Retour des membres de la famille assurés ou d'un accompagnant assuré	Billet retour + frais de taxi
- Chauffeur de remplacement	Billet aller ou chauffeur
AVANCE DES FRAIS D'HOSPITALISATION A L'ETRANGER UNIQUEMENT	3 000 €
ASSISTANCE EN CAS DE DECES	
- Transport de corps	Frais réels
- Frais de cercueil ou d'urne	2 300 €
- Retour des membres de la famille ou d'un accompagnant assurés	Billet retour + frais de taxi
- Reconnaissance de corps et formalités décès	Billet AR et 50 € / nuit (maxi 10 nuits)
Maximum par évènement	500 000 €

* Taux applicable selon la législation en vigueur



En souscrivant à l'assurance SnowRisk, vous adhérez au **Skis Clubs des Portes du soleil** qui soutient les skieurs et participe à la formation des champions.

+ D'INFOS :
www.portesdusoleil.com

Le contrat d'assurance SnowRisk a été souscrit par le **Skis Clubs des Portes du soleil** auprès de **Europ Assistance** par l'intermédiaire de **Gritchen Affinity** - Société de Courtage en assurance immatriculée au RCS de Bourges sous le N°529 150 542 - ORIAS N°11 061 317 27

Siège social : 27 rue Charles Durand - CS70139 - 18021 BOURGES Cedex

Besoin d'information
de nous contacter ?

Rendez-sur le site internet :
www.snowrisk.com

